

Formulaire

I. Précisions sur l'organisme porteur

Ministère(s)

Premier ministre

Opérateur (le cas échéant)

Non communiqué

Direction(s)

Direction départementale des territoires des Vosges

II. Résumé du projet

Intitulé du projet

Conforter la maîtrise des données et l'expertise technique au service des usagers

Résumé du projet

La direction départementale des territoires des Vosges doit faire évoluer son organisation pour être en mesure de relever un triple défi :

- celui de la posture et de l'accompagnement vis-à-vis des porteurs de projet ;
- celui de la complexité liée à la prise de décision ;
- celui de l'exploitation optimum des données, supports indispensables en termes de connaissance, en vue de répondre aux enjeux des transitions énergétique, écologique, et numérique.

Elle s'est réorganisée depuis avril 2019 avec l'ambition de développer le travail collaboratif inter-services (connaissance et partage des enjeux sur les démarches de planification territoriale et les dossiers complexes), d'optimiser le traitement des données, et de développer la numérisation des procédures à destination des usagers et des services notamment au travers de l'outil « démarches simplifiées ».

Le projet comporte deux axes : les méthodes et les données. Il s'articule autour de trois objectifs cibles :

- simplifier et innover en termes de services rendus aux usagers ;
- organiser les données en conformité avec le RGPD et automatiser les traitements ;
- assurer la conservation des données.

Montant total du projet

400 000

Montant demandé au FTAP

200 000

Participation à d'autres appels à projets

NON

III. Détails du projet

Présentation détaillée du projet de transformation

La direction départementale des territoires des Vosges, forte de 165 agents, intervient sous l'autorité du préfet de département pour le compte des ministères en charge de l'écologie, de l'agriculture et de l'intérieur.

Acteur clé du territoire départemental, elle constitue l'échelon de mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques.

Pour répondre aux exigences du territoire, des acteurs et usagers, elle doit faire évoluer son organisation pour être en mesure de relever un triple défi :

- celui de la posture et de l'accompagnement vis-à-vis des porteurs de projet ;
- celui de la complexité liée à la prise de décision ;
- celui de l'exploitation optimum des données, supports indispensables en termes de connaissance, en vue de répondre aux enjeux des transitions énergétique, écologique, et numérique.

Ces défis vont impacter fortement les métiers et les agents publics qui doivent résolument s'inscrire dans le cadre de la numérisation et de l'automatisation appelés à structurer et à transformer la relation à l'utilisateur.

La direction départementale des territoires des Vosges, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques publiques sur le territoire départemental, dispose d'un grand nombre de données qu'elle ambitionne de mieux valoriser pour faciliter et rendre plus pertinente la démarche d'accompagnement des collectivités en termes de priorité d'actions sur le territoire et de concrétisation des projets destinés à répondre aux enjeux majeurs des politiques publiques prioritaires.

Sa posture est amenée à évoluer dans un contexte de réduction constante d'effectifs et de repositionnement des services de l'Etat, ce qui invite à repenser la gestion des dispositifs existants liés à la mise en œuvre des politiques publiques, dans le souci de dégager du temps agents afin que ceux-ci se recentrent sur des fonctions d'expertise et se libèrent des tâches de gestion chronophages dont la plus-value reste somme toute modeste.

Elle a engagé depuis plusieurs années une action de modernisation et de simplification notamment au travers du projet PIA Confluence dont l'ambition est d'innover en matière de police de l'environnement en mettant à disposition des agents en charge des contrôles un outil numérique nomade adapté à leurs pratiques professionnelles. Cet outil partagé permet notamment l'optimisation des données terrains récoltées in situ et exploitées a posteriori sous forme de bases de données enrichies et mises en valeur au travers de l'outil cartographique QGIS.

La DDT des Vosges s'est en outre réorganisée depuis avril 2019 avec l'ambition de développer le travail collaboratif inter-services (connaissance et partage des enjeux sur les démarches de planification territoriale et les dossiers complexes), d'optimiser le traitement des données, et de développer la numérisation des procédures à destination des usagers et des services notamment au travers de l'outil « démarches simplifiées ».

- Développer la numérisation des procédures en lien avec les usagers et nos partenaires, dans le cadre notamment de l'outil « démarches simplifiées » en identifiant, au travers d'un audit, les dispositifs urgents qui permettront une économie de moyens, une rationalisation de l'utilisation des données et une évolution des pratiques et donc des métiers.

Cet axe suppose de développer un fort accompagnement des agents en termes de sensibilisation puis de formation s'agissant de nouvelles postures à intégrer et à décliner dans son quotidien.

- Systématiser la gestion des données détenues par les services métiers pour en utiliser tout le potentiel, en développant l'automatisation des traitements afin d'exploiter ce « carburant essentiel de l'action publique » en ce que la donnée est le support incontournable de l'aide à la décision.

Cet axe demande une réelle acculturation et un développement accru des compétences des agents en termes de gestion de bases de données et d'analyses territoriales.

- Organiser l'archivage électronique en intégrant l'ensemble des problématiques de tri, de conservation et de reversement.

Cet axe nécessite de prendre conscience de l'importance de la donnée dès l'amont pour organiser et structurer l'architecture adaptée. Là encore, il demandera une réelle sensibilisation sur les normes applicables et les garanties de protection et de sécurisation des données.

Action 1 :

- mettre en place un groupe testeur évolutif ;
- concrétiser, en la rendant systématique, la démarche « Dites le nous une fois » ;
- définir et organiser une banque de données formulaires ;
- définir et sécuriser une base de données usagers conforme aux obligations du RGPD ;
- sensibiliser et former les agents.

Action 2 :

- remettre à plat des données géomatiques et créer une banque unique de données ;
- automatiser les traitements de données ;

Action 3 :

- organiser l'architecture réseau ;
- définir les règles applicables au stockage des fichiers et à leur nommage ;
- concevoir la nomenclature de classement.

Pour déployer cette démarche, il est proposé d'entrer par des thématiques concrètes du territoire. Deux axes de travail principaux ont été identifiés :

- Le premier sujet expérimenté portera sur la création d'une plate-forme interactive permettant de répondre, pour partie, à la lutte contre le dérèglement climatique, en se focalisant sur l'amélioration de la gestion des épisodes de sécheresse au niveau départemental (gestion de crise et gestion long terme). Un regard croisé, pertinent et fiable des administrations partenaires permettra de trouver des solutions pérennes et apportera une véritable plus-value par une meilleure anticipation dans la gestion quantitative de la ressource en eau, du respect de la qualité des cours d'eau, de l'alimentation des populations en eau potable mais également du risque lié à la fragilisation des milieux forestiers.

- Le second sujet consistera à créer une plate-forme commune aux services de l'État et aux opérateurs intervenant dans le département pour le compte de l'État, à l'instar de la MISEN, d'aide à l'élaboration, à l'analyse, à l'accompagnement et à la prise de décision concernant les projets d'aménagement. La mise en commun des connaissances permettra de mieux cerner les enjeux territoriaux, de hiérarchiser les politiques publiques et d'apprécier l'opportunité des projets, mais également d'aider à l'émergence de projets d'investissements et à leur accompagnement.

Détail des économies attendues

Non communiqué

Bénéfices attendus pour les usagers

- ouvrir aux usagers l'accès aux données sur les différentes plateformes, et poursuivre la démarche de simplification des procédures, par leur dématérialisation, pour les rendre plus accessibles ;
- Permettre la remontée d'informations par les particuliers et les associations (signalements citoyens)
- renforcer la posture et l'offre d'ingénierie territoriale de l'État vis-à-vis des collectivités afin de faire émerger les projets en lien avec les politiques prioritaires des ministères.

Bénéfices attendus pour les agents

- enrichir la connaissance collective en capitalisant les données produites par les services liés entre eux par une problématique transverse : de l'amont (on s'attachera à créer des passerelles) jusqu'à leur valorisation collective (production rapide d'analyses territoriales consolidées ou veille prédictive par exemple) pour une prise de décision en temps réel ;
- améliorer la structuration et l'articulation des réseaux de partenaires, développer des synergies ;
- faire évoluer l'organisation des services en améliorant l'intégration des outils numériques : mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail qui s'appuient sur la digitalisation et l'automatisation
- limiter les tâches administratives DDT pour se consacrer davantage sur la plus-value (accompagnement des projets, aide à la décision)

Caractère stratégique du projet

- Avoir un outil collaboratif qui permette aux autorités publiques d'agir efficacement (rapidement et de façon fiable)
 - Etablir des diagnostics et visualiser des zones d'enjeux par des systèmes de croisements de données préidentifiés,
- Nouer des partenariats pour la collecte et l'exhaustivité de la donnée / Décloisonner l'information entre les autorités publiques
 - Prioriser l'action et définir des scénarios décisionnels
- Être transparent sur la donnée environnementale, la publier et la partager

Caractère novateur du projet

Non communiqué

Apports particuliers du FTAP

Pour les deux sujets, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée au préalable afin d'apporter d'une part un appui technique à la définition du projet et à la définition des besoins utilisateurs, puis d'autre part à l'étude sur le stockage des données, l'articulation du projet avec les projets de données de la DREAL et à la définition des systèmes informatiques pouvant être mis en œuvre pour répondre à la commande.

Gouvernance et moyens de conduite du projet

Non communiqué

Maîtrise des risques

a) Risque organisationnel :

- faire adhérer les agents au projet qui induit de nouvelles postures, l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouveaux savoirs faire qui nécessiteront un accompagnement soutenu en termes d'animation et de formation ;
- projet qui s'inscrit dans la durée ce qui impose une continuité d'actions et de moyens.

b) Risque juridique :

- Bien appréhender la nature des données et leur statut dès lors qu'elles sont partagées et ont vocation à être diffusées – cf. RGPD.

[Intitulé du projet]

I - Financement du projet **Le cas échéant, distinguer les différentes phases (expérimentation, généralisation...) ou actions**

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de la dépense	2020		2021		2022		2023		Cumul	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total Dépenses Assistance à Maîtrise d'Ouvrage												120 000	120 000
Cadrage initial du projet et des objectifs, diagnostic				8 000	8 000	0		0	0			8 000	8 000
Études préalables				5 000	5 000	0		0	0			5 000	5 000
Constitution équipe projet, développement des partenariats, suivi des équipes				12 000	2 000	0	5 000	0	5 000			12 000	12 000
Rédaction des pièces des consultations d'AMO				3 000	3 000	0		0	0			3 000	3 000
Suivi prestation				32 000	2 000	0	15 000	0	15 000			32 000	32 000
<i>...dont financement DDT88</i>	T2	P217		60 000	20 000	0	20 000	0	20 000	0	0	60 000	60 000
AMO 1													
Appropriation du projet, appui définition besoin, cadrage, études préalables, définition roadmap				10 000	10 000	0	0	0	0			10 000	10 000
AMO 2													
Animation des équipes projet				22 000	12 000	0	5 000	0	5 000			22 000	22 000
AMO 2													
Étude des contraintes techniques et aide à la décision				0	0	10 000	10 000	0	0			10 000	10 000
Rédaction des pièces du marché MOE et suivi du marché MOE				0	0	18 000	9 000	0	9 000			18 000	18 000
MAPA prestation intellectuelle dont financement FTAP	T3	P349		32 000	22 000	28 000	24 000	0	14 000	0	0	60 000	60 000
Total Dépenses Conception d'une plate-forme inter-services pour la prise de décisions												280 000	280 000
Suivi du projet-pilotage				56 000	18 000	0	18 000	0	20 000			56 000	56 000
Consolidation des données géomatiques				30 000		0	15 000	0	15 000			30 000	30 000
Définition des règles de nommage				30 000		0	15 000	0	15 000			30 000	30 000
Elaboration des démarches dématérialisées et organisation des tests				10 000		0	10 000	0	0			10 000	10 000
Organisation architecture réseau				10 000		0	5 000	0	5 000			10 000	10 000
Tests				4 000		0	2 000	0	2 000			4 000	4 000
<i>...dont financement DDT88</i>	T2	P217		140 000	18 000	0	65 000	0	57 000	0	0	140 000	140 000
AMO 1													
Création plate-forme décisionnelle				0	0	60 000	30 000	0	30 000			60 000	60 000
Organisation architecture réseau				0	0	25 000	15 000	0	10 000			25 000	25 000
Définition des règles de nommage, de stockage, nomenclature-rédaction documentation				0	0	10 000	10 000	0	0			10 000	10 000
Automatisation du traitement des données				0	0	20 000	10 000	0	10 000			20 000	20 000
Hébergement et infogérance				0	0	0	0	10 000	10 000			10 000	10 000
Formation des agents				0	0	15 000	0	0	15 000			15 000	15 000
<i>...dont financement FTAP</i>	T3	P349		0	0	130 000	65 000	10 000	75 000	0	0	140 000	140 000
TOTAL				232 000	60 000	158 000	174 000	10 000	166 000			400 000	400 000
TOTAL Financement DDT88				200 000	38 000	0	85 000	0	77 000	0	0	200 000	200 000
TOTAL Financement FTAP				32 000	22 000	158 000	89 000	10 000	89 000	0	0	200 000	200 000

Nbre jours Cadre A

13,99
8,74
20,98
5,24
55,94
104,90

97,90
52,45
52,45
17,48
17,48
6,99
244,76

II - Économies prévisionnelles liées au projet (si une économie se répète chaque année, elle doit être indiquée pour chaque année. Il y aura donc cumul dans les cellules entre économies nouvelles)

Économies cumulées sur la période 2020-2022

Nature de l'économie	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	2020		2021		2022		2023		Cumul économies 2020-2022	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale	T2	P217	62 990	62 990	188 970	188 970	314 950	314 950	377 940	377 940	566 910	566 910
TOTAL											566 910	566 910

CALCUL DES ÉCONOMIES DE PERSONNEL - T2 :

(remplir les cellules blanches uniquement)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Coût annuel en €	61 700	38 300	33 000

← Saisir le coût annuel en € pour chaque catégorie (coût d'entrée hors CAS mentionné dans le PAP du programme concerné)

Ce tableau doit être utilisé pour valoriser les économies de personnel.

Le montant obtenu sur la ligne "Économie en €" se reportera dans le tableau II ci-dessus.

	2020	2021	2022	2023
Emplois supprimés	3	3	3	0
Mont catégorie A	0,7	0,7	0,7	
Mont catégorie B	1,3	1,3	1,3	
Mont catégorie C	1,0	1,0	1,0	
Mont redéployé	3	3	3	0
Mont catégorie A	0,7	0,7	0,7	
Mont catégorie B	1,3	1,3	1,3	
Mont catégorie C	1,0	1,0	1,0	

← Saisir le nombre de nouveaux emplois économisés chaque année par catégorie A, B ou C (emplois supprimés ou redéployés)

← Préciser le nombre d'emplois redéployés pour chaque catégorie A, B ou C

Économie en €	62 990	188 970	314 950	377 940
Mont catégorie A	21 595	64 785	107 975	129 570
Mont catégorie B	24 895	74 685	124 475	149 370
Mont catégorie C	16 500	49 500	82 500	99 000